

Déroulement d'une opération frauduleuse sur Internet

Comme chaque matin, j'ai relancé mon micro-ordinateur mais les inscriptions suivantes figuraient en gros caractères sur mon écran :

Votre micro bloqué est infecté et vous disposez de 5 minutes pour sa remise en fonctionnement (Assistance Technique : 09 75 18 10 55).

Mon interlocutrice a présenté la société **MAGNETO SAS**, basée à Epinal, comme une société partenaire de WINDOWS en insistant sur le fait que mon micro était mal protégé, avec des logiciels parasites et des logiciels espions.

Selon ses dires, il convenait de renforcer la sécurité une fois pour toutes avec un logiciel payant du type « COMODO sécurisé ».

Mon informaticien habituel n'étant pas joignable à cet instant, j'ai laissé un message d'urgence.

La technicienne me pressait de prendre une décision en faisant apparaître une liste complète de mots de passe que j'avais utilisé, ce qui m'a totalement déstabilisé !

J'ai alors consenti à donner les informations de ma carte BNP pour un montant de **299 euros** et j'ai reçu un numéro de code sur mon mobile prouvant que le site était sécurisé.

Trente minutes après, mon informaticien m'a certifié qu'il s'agissait d'une arnaque. J'ai donc fait opposition sur ma carte BNP et nous avons changé le mot de passe de ma LIVEBOX.

Le lendemain, j'ai adressé un mail à la DDCSPP des Vosges (Service Protection des Consommateurs) en lui demandant d'engager une action vis-à-vis de MAGNETO SAS. J'ai également déposé une plainte au Commissariat de Police et j'ai monté un dossier complet pour obtenir réparation du préjudice auprès de la BNP.

Il convient de noter que ce type d'arnaque de la société MAGNETO est déjà porté à la connaissance des lecteurs sur le forum des réseaux sociaux, mais il me paraît souhaitable de l'inclure dans la rubrique des pièges à éviter du Colidre.

René Revol le 14/03/19